

# PONT-SCORFF

## COMMUNE DE QUEVEN PLAN LOCAL D'URBANISME



PLU approuvé le 21 septembre 2007  
Révision simplifiée n°1 approuvée le 9 février 2012  
Modification n°1 approuvée le 6 décembre 2012  
Déclaration d'Utilité Publique (DUP) valant mise en compatibilité du PLU décidée par arrêté préfectoral du 25 juillet 2013  
Modification n°2 approuvée le 18 décembre 2014




RÈGLEMENT GRAPHIQUE

PHASE APPROBATION  
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2014  
Le Maire,  
Marc BOUTRUCHE

### CAUDAN

- LEGENDE**
- RÈGLES RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT OU À LA CONSTRUCTION**
- limite de zone
  - A nom de zone
  - périmètre de ZAC
  - marge de recul
- ESPACES VERTS ET PATRIMOINE**
- espace boisé classé
  - espace d'intérêt paysager (loi paysage du 8 janvier 1993)
  - espace d'intérêt paysager à préserver au titre de L. 123-1-5-III 2° du code de l'urbanisme
  - chemin à conserver ou à créer
  - petit patrimoine (fontaine, puits...)
  - secteur archéologique de type 1
  - secteur archéologique de type 2
- DIVERS**
- emplacement réservé
  - n° d'emplacement réservé
  - zones de bruit de l'aéroport de Lann-Bihoué
  - espace naturel sensible délégué à la commune
  - espace naturel sensible délégué au Conseil Général
  - hydrographie
  - zone humide
  - plan d'eau
  - risque de submersion marine : Aléa centennial + 60 cm, risque faible (se référer aux cartes de submersion marine de l'annexe E du règlement écrit)

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Voie cyclable (RD 756)	Commune	5 504 m²
2	Chemin de randonnée	Commune	96 770 m²
3	Elargissement de voie	Commune	950 m²
4	Voie de desserte de Kermanguy	Commune	688 m²
5	Rocade est (CD 8)	Commune	40 814 m²
6	Voie de déboulement ouest	Commune	50 728 m²
7	Voie de liaison (rocade sud)	Commune	15 831 m²
8	Voie de déplacement doux	Commune	23 597 m²
9	Voie de circulation Kerscant	Commune	234 m²
10	RD-163	Département	19 864 m²



### LORIENT

